

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020**

DEL.2020.05.25-010 - Association Marchés publics d'Aquitaine – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
28 MAI 2020
Bureau du Courier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.05.25-010 - Association Marchés publics d'Aquitaine – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 ;
- Vu les statuts de l'association Marchés publics d'Aquitaine ;

Madame le Maire expose que :

Par délibération n° 08.81 en date du 16 septembre 2008, le Conseil municipal de Parempuyre a décidé d'adhérer à l'Association « Marchés Publics d'Aquitaine ». Cette association soumise à la loi du 1er juillet 1901 a pour objet de fournir à ses membres les services suivants :

- Une plateforme dématérialisée de gestion des marchés publics, conformément à la réglementation en vigueur,
- Un service de centrale d'achat,
- Tout autre service en faveur de l'efficacité de l'achat public.

En tant que membre de l'Association des Marchés publics d'Aquitaine, la Ville de Parempuyre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après avoir recueilli les candidatures suivantes :

- Pour la liste Vivons Parempuyre : Benjamin DERVIEUX (titulaire), Bernard DE SOUZA (suppléant)
- Pour la liste Parempuyre Avenir : Roméo DOS SANTOS (titulaire), Henri LAGARRIGUE (suppléant)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré

Ont obtenu les suffrages suivants :

Benjamin DERVIEUX	22
Roméo DOS SANTOS	7

Ont été élus :

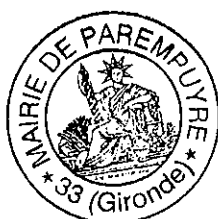
Titulaire :

- Benjamin DERVIEUX

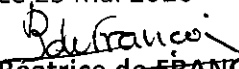
Suppléant :

- Bernard DE SOUZA

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 25 mai 2020


Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre